

MONDES D'EMPLOIS

Journal du Syndicat National Unitaire de l'ANPE

Fédération Syndicale Unitaire

TOUT EST CLAIR

Ainsi tout est clair, presque trop clair. Le Président et son gouvernement réalisent son programme : cadeaux fiscaux pour 15 milliards d'euros pour remercier son électeur, 'se payer' les régimes spéciaux pour faire sauter un verrou avant d'attaquer le régime général de retraite (41 annuités en 2012), franchises médicales pour la Sécurité Sociale, diminution des effectifs de fonctionnaires et remise en cause de leur statut.

Avec un segment spécifique contrat de travail, séparation à l'amiable, flexsécurité, réforme du marché du travail, refonte des allocations chômage et fusion ANPE / Unedic : toutes les cartes sont sur la table. Les 'partenaires sociaux' sont conviés dans le rôle unique d'illustrateurs de cette déferlante de contre-réforme libérale.

Nous sommes au pied du mur et nous devons dans l'unité syndicale la plus large débattre, débattre et encore débattre avec le personnel et entamer la lutte. Une des méthodes favorites de Sarkozy a été d'opposer les catégories sociales les unes aux autres : ceux qui se lèvent tôt contre les 'assistés', les français contre les immigrés etc. Ne jouons pas ce scénario mortel entre nous dans l'Agence et le Service Public de l'Emploi au sens large.

Nous avons des rendez-vous exceptionnels, peut-être historiques et une méthode à mettre en œuvre.

D'abord le 18 octobre, qui, partant des cheminots et de la RATP, s'élargit avec la CGT, Solidaires, la FSU et des secteurs de FO. C'est une première étape. Puis la possibilité d'une grève des fédérations de fonctionnaires à la mi-novembre et l'indispensable mobilisation propre des salariés de l'ANPE contre la fusion et nous savons qu'une seule journée ne suffira pas !

Une méthode : les attaques sont plurielles et tout azimut, nous devons y répondre dans un cadre de convergences intersyndicales, intersectorielles, interprofessionnelles. Faire partir de cet ensemble donne également le sens politique du démembrement du Service Public qu'est la fusion et élargit les solidarités et la compréhension de notre combat.

Mais en même temps, il faut répondre présent sur notre propre secteur puissamment, avec les collègues des Assedic, les organisations de chômeurs, les salariés des autres composantes du Service Public de l'Emploi.

La conclusion de cet édito est empruntée à d'autres : « il n'y a des pires défaites que celles des batailles non menées » et comme le dit un proverbe mandchou « la honte n'est pas d'être inférieur à l'adversaire mais d'être inférieur à soi-même »

Noël Daucé

AU SOMMAIRE DU N° 25

ACTUALITÉ :

- La crise financière : début ou fin, p.5
- Interview de Vincent Viet 2^e partie, p.7

À L'AGENCE :

- Fusion : la machine à broyer, p.1 et 3
- GIE informatique : où en est-on ? p.2
- La précarité ou le démaillage des protections, p.4
- Le projet Lagarde : notre analyse, p.6

UN LIVRE :

- Une histoire populaire des Etats-Unis, p.6

1/2 DANS LE MONDE 2/3

À L'AGENCE :

- Où sont les femmes ? p. 4

LA RUBRIQUE À GUY YOTINE :

- Le jogging obligatoire, p.5

POINT DE VUE :

- Les guichets uniques : témoignage, p.3

SILHOUETTE :

- Claire Villiers, p.8

Cahier central à afficher sans modération dans votre Agence. Programme du colloque des 12 et 13 novembre



La fusion ANPE/UNEDIC fait partie d'un chantier plus vaste de « libération du travail » selon les propos de Nicolas Sarkozy pour relancer l'économie. La réforme du marché du travail est envisagée sous l'angle libéral: enlever les contraintes pour le patronat, dépenaliser les entreprises, détruire les protections des salariés, contraindre les chômeurs au travail à n'importe quel prix. La fusion ANPE/UNEDIC n'est en aucun cas la réponse attendue d'une véritable politique économique à mettre en œuvre.

Le contenu de sa campagne et de son programme annonçant la couleur, le président de la République et son équipe gouvernementale se sont attelés, immédiatement, à une série de grandes contre-réformes, en cherchant à marquer un maximum de points. Il n'est donc pas étonnant que le Service Public de l'Emploi et l'ANPE, en particulier, soient entrés en pleine tourmente. L'épicentre du programme de Nicolas Sarkozy tient en sa volonté de mieux adapter le système capitaliste français à la concurrence internationale dans le cadre d'un monde économique globalisé. Pour cela, il lui faut bouger quelques grands paramètres économiques et surtout déplacer un ensemble de systèmes sociaux... pour recalculer la France dans la compétitivité internationale.

La fusion fait partie de la réforme du marché du travail

Évoquant le décrochage du pays, Andréa Camino, président du Conseil de Coopération économique propose diagnostic et solutions : « la cause essentielle a sans doute été l'insuffisante attention portée en France aux

problématiques du capital humain. Le retard flagrant en matière de réformes pertinentes et efficaces dans ce domaine, a produit deux handicaps majeurs auxquels il convient de remédier en urgence : un système éducatif inadéquat et un marché du travail préjudiciable à l'emploi » (c'est nous qui soulignons).

Pour comprendre les sens et les enjeux qui se concentrent dans le projet de fusion ANPE - Unedic, nous nous limiterons au dernier aspect de la citation.

Car le dossier fusion n'est qu'une partie d'un ensemble plus vaste comprenant sous le vocable générique réforme du marché du travail : l'évolution du contrat de travail, la 'sécurisation des parcours' ou 'sécurité sociale professionnelle', les systèmes d'indemnisation du chômage. L'organisation des rapports institutionnels entre l'Agence et l'Unedic est en quelque sorte uniquement une conclusion.

Une attaque tout azimut des protections du salarié.

Écoutons à nouveau A. Camino : « il est donc vital de mettre un terme aux réticences des entreprises à embaucher en créant un système

de 'flexsécurité' fondé sur un contrat unique prévoyant une prévisibilité juridique sur les causes de ruptures et les contreparties de celles-ci, une progressivité des droits liés à l'emploi, des mécanismes de reclassement des employés licenciés assurant une bonne protection du travailleur mais également des mesures incitatives et coercitives liant l'indemnisation du chômage à une recherche active d'emploi ».

Cette analyse entre en écho parfait avec les déclarations de Laurence Parisot à propos « de la séparation d'un commun accord »² ou « à l'amiable ». En ligne de mire directe, il y a les protections du code du travail lié au Contrat à Durée Indéterminée et les dispositifs de défenses Prud'homaux.

Les propos de Dominique-Jean Chertier³ vont dans le même sens puisqu'il parle de « l'occasion d'une refonte globale de la gestion de l'emploi, à la fois de l'indemnisation, du financement et de l'organisation ». Il évoque « un vrai système de gestion de l'emploi ». « Il faut passer de la notion d'ayant droit à une relation contractuelle, où le chômeur ne réclame plus ses droits mais un accompagnement très rapide vers le retour à l'emploi ».⁴

.../... suite en p.3

1- article d'Andréa Camino paru dans Le Monde de l'économie, supplément du 26/06/07. 2- interview de Laurence Parisot dans Le Monde 30/08/07. 3- interview de Dominique Jean Chertier, dans Le Figaro du 05/09/07, ex-directeur de l'Unedic, conseiller social de Raffarin. 4- cf. également le communiqué de presse FSU sur la fusion ANPE / Unedic

Le GIE Informatique Où en est-on ?

L'actualité autour de la « grande » fusion ANPE-UNEDIC s'est considérablement accélérée en un mois. La mise en place du GIE est une source de renseignements et d'expérience précieuse face à la Direction dans la période à venir.

Cette fusion semble être l'obsession du Président Sarkozy qui la justifie auprès des Français comme une simplification des démarches pour les demandeurs d'emploi sous entendu le « remède » au chômage.

La réalité est toute autre puisque la fusion va servir d'une part à mener une politique beaucoup plus répressive envers les chômeurs afin qu'ils reprennent n'importe quel emploi dans les conditions les plus précaires, d'autre part à réaliser des économies d'échelle sur différents services tels que les RH, l'immobilier, la facturation, ... ce qui relève de services administratifs.

Le personnel concerné par le GIE informatique est particulièrement conscient de ce schéma puisque les mêmes raisons ont été invoquées pour justifier la création de ce GIE ANPE/UNEDIC.

- Un GIE pour simplifier le fonctionnement
- Un GIE pour des économies d'échelle
- Un GIE pour rendre de meilleurs services à ses clients

Le GIE est-il encore d'actualité ?

Aujourd'hui, le GIE est, certes, créé mais rien n'est inéluctable. Les Maisons de l'Emploi sont « gelées » par notre ministère de Tutelle (annonce réalisée le vendredi 21 septembre à l'ensemble des OS par l'équipe de Mme Lagarde).

Pourquoi n'en serait-il pas de même pour ce GIE ? Pourquoi vouloir à tout prix continuer cette mini-fusion alors que la fusion organique des deux établissements semble acquise pour le gouvernement ?

Pourquoi ? Peut-être, pour, à court terme, externaliser totalement la filière ou plutôt la privatiser ? Car, autrement, on ne voit pas bien quels sont les arguments qui justifient la création d'un GIE ?

Une méthode de la direction : le flou artistique

Les représentants du personnel de l'Agence et en particulier le SNU-ANPE ont demandé sans relâche des informations, négociations sur la manière et les garanties que l'établissement comptait développer pour la mise à disposition du personnel DSI/CISI dans le GIE.

Personne n'en savait rien, tout est resté dans le flou le plus long-temps possible et cela jusqu'au 6 septembre où, pour la première fois, organisations syndicales et direction se sont retrouvées autour d'une table.

Incroyable ou pas, aucun document ne nous fût préalablement envoyé : on nous a remis en séance quelques pages sur lesquelles réagir sur le champs. Il fallait d'abord attendre la validation de l'UNEDIC qui se réunissait le matin même ! On ne pouvait pas parler des conditions de mise à disposition du personnel ANPE sans que l'UNEDIC donne son accord ! À aucun moment, on ne demande l'avis des organisations syndicales de l'ANPE pour discuter des conditions de mise à disposition du personnel UNEDIC mais aussi, à aucun moment, la direction accepte de discuter avec le personnel de la vision des choses.

La réunion du 6 septembre devait se poursuivre le 24 pour traiter le point au CCPN du 26 où les conditions de basculement des collègues dans le GIE allaient être inscrites dans le marbre.

Compte tenu de la volonté présidentielle, « la fusion au plus vite », la réunion s'est transformée en intersyndicale nationale suivie d'une présentation de la situation par le directeur général lui-même. À la demande unanime des représentants du personnel, le GIE a été retiré de l'ordre du jour du CCPN du 26 et bénéficie d'un délai de 2 semaines, voire plus selon le prochain rapport de Mme Lagarde ? Et pourquoi pas à jamais ?

Le mépris le plus total

Toutes ces résistances, ces rétentions d'informations nous montrent de quelle manière est considéré le personnel. C'est le mépris le plus total.

Faut-il penser que la prochaine fusion, par ailleurs qui n'est pas inéluctable, se déroulera avec le même mépris à l'égard des agents ? Certes, le GIE informatique concerne moins de 300 collègues, c'est donc plus facile pour la direction que de traiter les près de 30000 agents de l'ANPE. Cependant nous pensons que la direction nous a montré, là, ses propres limites en terme de négociation. ■

Sabine Landrevie

Pourquoi je suis à la GMF ?

Parce que c'est une très bonne assurance pour ma voiture

... que leurs tarifs sont vraiment ajustés

... qu'ils me protègent même au travail

... que c'est aussi l'assurance de ma maison,

et qu'il ya des contrats adaptés pour tous ceux qui y vivent !

Madame FONTAINE Laurence

GMF, 1^{er} ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS.
Un seul numéro : GMF au 0820 809 809 (0,12€ TTC/mn) ou sur www.gmf.fr

La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle Entreprise régie par le Code des assurances - 45930 Orléans cedex 9 et ses filiales GMF Assurances et la Sauvegarde.

GMF

40 ans d'histoire sociale et de luttes syndicales à l'ANPE

Mémoires fertiles et luttes de demain

12 & 13 novembre à Bobigny

voir cahier central



La fusion : une session de rattrapage pour le MEDEF ?

Le cœur du projet de fusion ANPE / Unedic agit comme une session de rattrapage pour le Medef et ses alliés syndicaux à la direction de l'Unedic, après l'échec de la réforme du Plan d'accompagnement pour le retour à l'emploi (PARE) de 2000.

Le but permanent des gestionnaires actuels de l'Unedic (Medef / CFDT / CGC et CFTC) est de récupérer en quelque sorte un 'retour sur investissement' des cotisations aux Assedic. Il s'agit d'accélérer les retours à l'emploi des chômeurs, en réalisant ainsi d'une pierre deux coups. D'une part, cela permet des économies sur les indemnités chômage et d'autre part, les chômeurs sont invités à occuper les emplois disponibles dans les créneaux du marché du travail connaissant des 'difficultés de recrutement'. Sans poser bien sûr les raisons de ces 'tensions sur le marché du travail' (salaires insuffisants, conditions de travail très dures).

Plus de sanctions et moins de droits pour les chômeurs

Mais pour que le dispositif fonctionne pleinement, il faut contrôler et durcir la gestion de la liste des demandeurs d'emplois directement.

Tout cela bien évidemment n'est pas étranger aux déclarations démagogiques continues de Sarkozy, lors de sa campagne présidentielle, qui veut sanctionner les refus d'emploi des chômeurs à partir du deuxième refus [précisons que le dispositif de contrôle des chômeurs existant entre en vigueur dès le premier refus]. Sa dernière déclaration date du 06 septembre dernier lors d'une visite d'une usine à Colmar : « je vais engager un gigantesque plan contre la fraude ». Et pour que les choses soient claires,

quelques jours plus tard, il revient à la charge en souhaitant que « le nouvel organisme issu de la fusion ANPE/UNEDIC soit chargé de prononcer ces sanctions pour des raisons d'efficacité ». (18.09)

Dans un numéro de duettiste troublant, la présidente CFDT de l'UNEDIC, Annie Thomas, l'avait précédé en déclarant « l'assurance chômage n'est pas une rente de situation versée parce qu'on a cotisé toute sa vie. Les demandeurs d'emploi font souvent cette erreur ».

De Nicolas Sarkozy à Dominique Jean Chertier en passant par Annie Thomas, se dessine un triangle des Bermudes dans lequel disparaissent les droits des chômeurs.

Quelles politiques économiques et sociales ?

Depuis la semaine dernière, le Président de la République a changé de braquet en accélérant terriblement. Il ne se contente plus d'une perspective de « fusion opérationnelle du réseaux de l'ANPE et de l'UNEDIC décidée à la fin de l'année » (discours prononcé à Jouy en Josas à l'université du MEDEF le 30/08). Lors de la réunion célébrant 40 années de l'Association des Journalistes de l'Information Sociale, sa déclaration martiale ne souffre aucun doute : « on me dit parfois qu'il a déjà quelques guichets uniques, que les réseaux travaillent bien ensemble. Soyons sérieux. Cela fait 20 ans qu'on en parle... Alors que faut-il faire ? Attendre vingt de plus ? » et à d'ajouter « ...soyons clairs, la fusion aura lieu parce que c'est l'intérêt du demandeur d'emploi ».

Il a demandé à la Ministre de l'Economie et de l'Emploi, Christine Lagarde de « lui faire dans 15 jours des propositions sur le processus de fusion de l'Anpe et de l'Unedic ».

Le discours présidentiel se contente de donner au nouvel établissement issu de la fusion qu'une mission de matraquage des chômeurs. Pas l'once du rôle que devraient avoir les composantes du Service Public de l'Emploi dans le cadre de grandes politiques économiques et sociales !

Pourtant, c'est ce que le pays est en droit d'attendre sur la question sociale n°1, l'emploi et la diminution du chômage. Quelles sont les politiques économiques

à mettre en œuvre pour créer des centaines de milliers d'emploi digne de ce nom, notamment en fonction des besoins sociaux et dans les Services Publics ? Quelles sont les politiques de formations professionnelles qualifiantes et rémunérées à proposer aux actifs, salariés ou chômeurs. Quelles sont les nouvelles relations aux entreprises qu'il faut inventer particulièrement pour changer l'appareil productif aux bénéficiaires de la population active ? Quelle devrait être la mission de l'ANPE en matière d'orientation professionnelle ? Quelle devrait être la mission de l'UNEDIC et quels doivent être les changements pour qu'enfin tous les chômeurs soient indemnisés de façon correcte ?

Des négociations sous contrôle

Finalement, l'hyper président fonctionne sur ce dossier comme sur tous les autres : il invite les partenaires sociaux officiels (le patronat et les 5 confédérations) à discuter des détails, de la méthode en annonçant qu'il ne modifie pas ses objectifs fondamentaux. Pour mieux faire accepter la fusion, il a fait un pas de côté en assurant que « le patronat et les syndicats conserveront leurs prérogatives en ce qui concerne la détermination des règles d'indemnisation » et s'est dit même prêt « à aller au delà et voir avec eux comment ils pourraient participer aux grandes orientations de la politique de l'emploi, au niveau national comme au niveau régional ».

Pour le MEDEF et la CFDT (CFTC et CGC), voilà de quoi le rassurer. Les gestionnaires de l'UNEDIC ont sauvé leur pré carré, c'est-à-dire le système de gestion des 31 milliards d'euros de cotisations annuelles entre leurs mains.

Tout n'est pas joué

Mais il reste encore quelques zones d'incertitude... cela explique le débat qui continue de traverser le gouvernement. Quelle sera la place respective des partenaires sociaux et de l'État dans la direction du nouvel organisme fusionné, quelle sera sa nature institutionnelle (EPA, EPIC) ou autre chose ? Comment s'articuleront le statut actuel des salariés de l'ANPE, la convention collective des salariés de l'Unedic et le nouveau 'statut' du personnel créé de



toute pièce ? Qui assumera, dans le processus de fusion, l'hégémonie ? la conception du service public ou une dominante de structuration privée ?

Questions essentielles en tout cas pour nous. La fusion est une machine à broyer les chômeurs et le personnel. Nous devons nous engouffrer dans toutes les failles du dispositif proposé, occuper notre place et converger avec toutes les luttes qui se dessinent face aux contre-réformes libérales.

Comme il était écrit sur une banderole du mouvement de novembre/décembre 95 : « quand on lutte, on peut perdre, quand on ne lutte pas, on a déjà perdu ».

Noël DAUCE

5- « quiconque sans motif légitime, refuse d'accepter un emploi compatible avec sa spécialité ou sa formation, ses possibilités de mobilité géographique, compte tenu de sa situation personnelle et familiale et des aides à la mobilité proposées et rétribué à un taux de salaire normalement pratiqué dans la profession ou la région peut être radié » quelque soit la durée du contrat de travail offert. Extrait du Code du Travail

TÉMOIGNAGE

Les guichets uniques

Les guichets uniques sont déployés un peu partout sur le territoire. Les situations sont différentes et inégales d'une région, d'un département à un autre. Certaines agences n'en sont encore qu'au oui dire. Modes d'Emplois vous livre le témoignage et les réflexions d'un agent de la région PACA qui y travaille.

Suite à la destruction des locaux de mon agence ANPE, en avril, et un relogement dans des locaux plus petits, en juin, les agents vont à l'Assedic, sur 2 antennes, environ 1 jour par semaine ou par quinzaine depuis le mois de mai 2007.

Les rendez-vous sont programmés toutes les 1/2 heure dans la limite des heures d'ouverture au public des Assedic (8h45/15h30).

Cette situation nous a été présentée comme provisoire en attendant d'un relogement dans les anciens locaux (toujours pas de date).

Vu la situation d'urgence en avril (« il faut bien recevoir les chômeurs ») et la curiosité d'aller voir à quoi ressemble le côté obscur de la force (ah, ah, ah...), on y est allé et j'ai bien l'impression qu'on va y rester, voir s'y multiplier.

Notre ELP n'a jusqu'à présent jamais parlé de guichet unique et je me demande si c'en est un (pour faire un guichet unique « labellisé », il faut au moins 50 % des IDE physiques/PPAE à 0 jour et je n'ai pas cette information).

Bref, officiellement, mes petits camarades et moi sommes à l'Assedic pour les PPAE et éventuellement l'accueil en doublon dans une des antennes.

Qu'est-ce que ça change ?

Alors concrètement qu'est-ce que ça change de recevoir les demandeurs d'emplois en premier entretien dans les locaux des Assedic ? Eh bien, ça change pas mal de chose.

Jusqu'à présent, je commençais mes entretiens en disant, grosso modo, "les Assedic sont là pour votre inscription et le calcul de vos droits aux allocations et l'ANPE pour vous aider dans votre projet ou votre recherche d'emploi". Là, je commence plutôt par dire « alors oui, je travaille bien à l'ANPE et aujourd'hui, je vous reçois ici parce que vous venez de vous inscrire mais après vous serez convoqué dans les locaux de l'ANPE ». C'est clair, non ?

Un même lieu induit forcément une confusion des rôles pour l'usager et j'ai moi-même plus de mal à justifier les différences de champs d'intervention (surtout que des explications sur « le guichet unique » sont très rarement demandées par une personne qui s'inscrit au chômage).

Je mène ensuite l'entretien de la même manière qu'en Agence mais je ne peux pas orienter la personne vers une zone d'auto documentation. Elle est donc plus dépendante de l'information que, seule, je lui fournis (Vive Internet, mais je n'ai pas toujours

le temps de tout chercher). Remarque, j'oublie peut-être qu'il ne s'agit plus d'aider la personne à être autonome et lui donner un libre accès aux informations utiles mais plutôt de lui proposer des offres d'emplois anonymes et « obligatoires ».

Le temps de la réflexion

Pour nous « vanter » le guichet unique, on parle de continuité de service. Ok, mais je crois plutôt que le délai entre l'inscription « administrative » des Assedic (même court, 1 jour) et la réception par le conseiller ANPE a ou avait une vertu : le temps de la réflexion.

Quand je reçois quelqu'un qui doit en 1/2 d'heure exposer sa vie professionnelle, il est plus facile pour lui de faire s'il a réfléchi aux questions que je vais lui poser. Et pour moi de mener l'entretien, s'il a un CV et remplit le document « préparation à l'entretien » (de plus en plus court celui-là, c'est comme le reste). Quand on enchaîne les 2 rdv, il n'est pas rare que le demandeur d'emploi n'est pas pensé au CV et ne se soit pas préparé « psychologiquement » (eh oui, décliner son identité et donner ses fiches de paye, ce n'est pas la même chose que de parler de soi et de ses projets même si ceux-ci ne trouvent pas d'échos).

Réduire l'espace spatio-temporel Assedic/Anpe pour les demandeurs d'emplois, est-ce que c'est leur rendre un meilleur service ? Je crois que la qualité de l'échange et la réponse adéquate aux attentes de la personne (et pas de l'institution par le biais des procédures et des codifications) prime largement sur des histoires de gain de temps et de mobilité. C'est drôle qu'on se préoccupe de ça, puisqu'on répète aux chômeurs que pour trouver du travail, il faut être mobile et que, même avec la moulinette OCC, on est capable de l'envoyer chez un opérateur privé à perpète de chez lui.

Pas encore collègues

En ce qui concerne les relations avec les salariés de l'Assedic (je ne les appelle pas encore collègues), on ne peut pas dire qu'elles soient forcément simples. L'ambiance générale est plutôt à la méfiance, voir à l'hostilité. On se rend compte qu'on ne leur a pas du tout demandé leur avis sur notre venue et qu'ils ne connaissent pas, dans l'ensemble, notre travail. La relation au demandeur d'emploi n'est pas la même. Pour être franche, je me demande si, pour eux, l'idée d'un service public pour tous (indemnisés ou non) a un sens. Ils n'ont pas été recrutés pour faire du conseil à l'emploi.

Ceux avec qui j'ai discuté, syndiqués ou non, m'ont dit clairement que ce qu'ils craignent avec la fusion, c'est de perdre leur convention collective. De plus, ils ne veulent pas faire le même travail que nous. Pour le moment, on travaille côte à côte mais pas ensemble véritablement.

Chacun son travail, jusqu'à quand ? Surtout au même endroit et avec le même sigle (je ne parle même pas du statut) ? ■

M.V.

Où sont les femmes ?

Quand on a entendu et /ou lu des discours du candidat Sarkozy, sur la place des femmes, que ce soit en politique, dans le monde du travail, dans la famille, on a pu penser qu'enfin la femme allait devenir l'égal de l'homme. Après un premier constat que je partage : « malgré la loi sur la parité, malgré la loi sur l'égalité professionnelle, les femmes ne sont pas encore des citoyennes à part entière dans notre République » (discours Périgueux du 12/10/06), les propositions ne se sont pas faites attendre.

Une démocratie de rêve...

« Je veux faire de l'égalité salariale et professionnelle entre les hommes et les femmes, un axe majeur de mon quinquennat » (Rencontre « Femmes et égalité des chances » (6/04/07)). Mais cette pseudo-volonté était déjà affichée dans la loi "l'égalité salariale entre les femmes et les hommes" du 24 mars 2006. Cette loi prévoit de supprimer avant le 31 décembre 2010, les écarts de salaires entre les femmes et les hommes par le biais de négociations notamment au niveau des entreprises, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. À l'emploi « à caractéristiques identiques », les salaires hommes femmes gardent toujours un écart de 11 %, y compris à l'ANPE. Et ces écarts se creusent au fil de la carrière. M. Charpy va devoir s'appliquer à faire respecter la loi car sinon : « Je donnerai deux ans aux entreprises pour aligner les salaires des femmes... Et je le ferai sous peine de sanctions car cela fait cinquante ans que, sans sanction, on n'y arrive pas. » dit M. Sarkozy. Voilà ce qui vous attend, Monsieur le Directeur Général, des sanctions ! Lesquelles ? On ne le sait pas bien encore, mais nous tremblons déjà... d'impatience.

La parité dans les représentants du personnel ?

Mais le candidat Sarkozy veut encore bien d'autres modifications : « Je veux un État exemplaire en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et on est encore bien loin du compte. Je veux que dans les conseils d'administration des entreprises publiques, il y ait au moins 50 % de femmes. Je veux

que le principe de la parité tel qu'il s'applique à la politique, s'applique aussi aux représentants du personnel dans les entreprises. » (discours Périgueux du 12/10/06). Alors là, on dit : chiche !

L'État va nous montrer l'exemple. Après un comptage minutieux, on ne trouve que 11 femmes sur les 33 membres qui constituent le gouvernement actuel. Est-ce un oubli du candidat devenu Président ? Concernant les représentants du personnel, le SNU est totalement en accord puisque dès 2002, il inscrit la règle de la parité dans ses statuts et depuis n'y déroge pas. Par contre, combien de femmes dans les délégations de la direction générale de l'ANPE face aux représentants du personnel ? Dans les textes officiels publiant la liste des représentants de la direction, on trouve bien 50 % de femmes mais comme l'obligation ne va pas jusqu'à la représentation effective au jour de l'instance, je vous assure qu'il y en a beaucoup moins ! Parfois même pas du tout. Quand au 50 % de femmes dans les conseils d'administration, il y a encore du chemin à parcourir mais comme le dit notre président d'aujourd'hui : « [...] Les hommes nomment des hommes parce qu'ils cherchent des hommes pour remplacer d'autres hommes. » Finalement ce n'est pas leur faute, ils n'arrivent tout simplement pas à voir les femmes de valeurs qui les entourent.

La prochaine étape qui va révolutionner la vie des femmes ?

La prochaine Conférence sociale du 26 novembre sera consacrée à « l'égalité homme femme dans l'entreprise ».



Que pouvons nous espérer ?

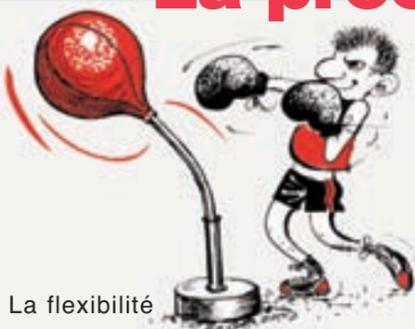
Difficile à dire quand on sait que l'arsenal de lois existant depuis de longues années n'y a pas suffi. Des sanctions lourdes ? Le Medef n'acceptera jamais de faire peser des contraintes financières supplémentaires sur les entreprises. Cependant, on peut souhaiter, quand même, une pression plus forte dans les différents services de l'État et pourquoi pas à l'ANPE ?

Des négociations égalités professionnelles devraient se poursuivre dans les semaines qui viennent avec la direction générale de l'ANPE. Nous ne souhaitons pas accoucher « de mesures gadgets », notre objectif est d'arriver à un véritable rattrapage pour les déroulements de carrière et les salaires des femmes de l'Agence qui, documents à l'appui, sont inégalitaires.

Cette conférence sociale peut, dans la mesure où elle va mettre en exergue les difficultés que rencontrent les femmes, donner un élan aux négociations qui vont se dérouler dans les semaines qui arrivent. Du moins, je l'espère ! ■

Sabine Landrevie

La précarité ou le démaillage des protections



D'après les analyses libérales, la cause du chômage serait principalement due aux « rigidités » du marché du travail : le contrat de travail et ses protections, les lois sur les licenciements et les motifs de recours aux CDD. Le CDI à temps plein ne répondrait plus aux besoins du marché. Pourtant, sa part dans le recrutement s'accroît dans les périodes de reprise de la croissance, ce qui remet en question le besoin objectif de flexibilité que le MEDEF réclame au titre des nouvelles conditions de production.

Le CDD

Du côté des entreprises, l'évolution rapide des systèmes techniques, l'instabilité des marchés et la concurrence effrénée confortent les discours sur les impératifs de flexibilité :

- flexibilité interne, au sein de l'entreprise : réorganisation du travail, polyvalence, autonomisation...
- flexibilité externe : contrat à durée déterminée, contrat à temps partiel...

Le CDD, qui concerne 13 % de l'emploi total en France, est devenu la norme du recrutement : en 2004, dans les établissements de plus de 10 salariés du secteur privé, 73 embauches sur 100 se font sous contrats courts. De façon générale, la société française compte 2,7 millions de salariés en contrats précaires soit environ 10 % de la population active (source ACDC note 4 du 26 mars 2007). Pour leur premier emploi, les jeunes constituent la principale cible de l'emploi temporaire : un tiers des moins de 29 ans sont en CDD, dans le secteur concurrentiel, et plus encore, 40 % dans le secteur non marchand (emplois aidés, vacataires, contractuels...). Le CDD peut aussi prendre la forme d'un contrat commercial auprès d'une entreprise sous-traitante ou du recours à un travailleur indépendant. Se trouve ainsi reportée sur un tiers une partie ou la totalité du risque économique.

Le temps partiel : autre forme de la flexibilité imposée

Ajustant le temps de l'emploi au temps de la production, le temps partiel est aussi un moyen de flexibilisation.

Il a progressé d'un point par an sur les dix dernières années, avec actuellement 17 % de l'emploi total. Ainsi, 82 % des salariés en temps partiel sont des femmes et il s'agit souvent de temps partiels imposés. En 2004, 30 % des femmes de 15-59 ans, ayant un emploi, sont en temps partiel, contre 5 % des hommes du même âge. Les contrats à temps partiel correspondent en majorité à des emplois peu qualifiés, souvent associés à des horaires et à des rythmes de travail morcelés. Ces types de contrats pénalisent les salariés triplement : le revenu, le déroulement de carrière et la pension de retraite à venir. De plus, le temps partiel, qui touche 1,2 million de salariés souhaitant travailler plus, entraîne une pauvreté croissante des salariés : en 2003, 5 millions de personnes touchent, un salaire inférieur au smic mensuel.

Les emplois en contrats aidés

Plus de 2 millions de personnes sont en emplois aidés. Dans le secteur non marchand, la prise en charge par l'État de la quasi-totalité du coût du salarié dédouane l'établissement employeur de ses responsabilités : quelle valeur reconnaît-on à un salarié ne coûtant pratiquement rien à son employeur ? 8 à 10 % des actifs connaissent une situation de chômage ou d'emploi précaire depuis plus de trois ans. La précarité récurrente des emplois et des revenus entraîne, au bout du compte, la misère et l'exclusion. Ces inégalités croissantes s'accompagnent d'une pression accrue sur les salariés dans l'entreprise : ils sont de plus en plus soumis aux horaires extensibles, aux obli-

gations de résultats, à la pression des « clients », et de moins en moins à l'abri de la menace du chômage, véritable instrument de discipline au travail.

A l'ANPE

Depuis la mise en place du statut du personnel de décembre 2003 qui ne fixe plus de quota de recours aux CDD, le nombre des agents en contrat précaire n'a fait qu'augmenter : aujourd'hui, un salarié de l'Agence sur 4 se trouve dans cette situation.

Parmi les précaires de l'agence, il existe 2 grandes catégories : les CDD 'statutaires' et les temporaires et salariés sous contrat aidés (cae, cav, ces, etc.)

Le chiffre de CDD a quadruplé en 3 ans : 11 % de CDD sur des postes en majorité permanents. La logique voudrait, donc, que ces agents soient titularisés d'une façon ou d'une autre.

Les agents en contrats aidés sont, sans doute, les plus mal lotis. Indispensables au bon fonctionnement de nos aies ou de nos structures, ils et elles ne bénéficient d'aucune prime et 'passent' dans notre établissement sans que vraiment notre direction s'en préoccupe.

Le SNU exige que pour chacun d'entre eux, une solution d'emploi ou de formation soient mise en place. Si la fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC venait à être réalisée, les précaires seraient vraisemblablement les premiers à être touchés dans le cas d'une réduction des effectifs. Dès à présent, exigeons ensemble l'ouverture réelle de négociation sur ce sujet. ■

Philippe Sabater et Cati Madec

Le « jogging » bientôt obligatoire pour ceux qui se lèvent tard ?

Depuis quelques semaines, chacun a pu constater que le Président Sarkozy et le Premier ministre Fillon passent plus de temps dans les allées du Bois de Boulogne que dans leurs bureaux respectifs. Les deux hommes, encore jeunes, arborent fièrement leurs flottants et leurs « marceles » en joggant à qui mieux mieux, sous l'œil affectueux de TF1, la chaîne de télévision officielle du régime. Certains, au gouvernement, en ont tiré une belle idée pour mettre fin à la frustration de ceux qui se lèvent tôt. Jugez-en...

Réveiller la France qui feignasse !

Ceux qui se lèvent tôt, ne supportent plus l'insoutenable spectacle de ceux qui restent au lit en jouissant des fameux *minima sociaux* pendant qu'ils vont eux-mêmes trimer pour un salaire de misère. Certains idéalistes inconscients ont pourtant imaginé des solutions : donner un emploi à tous et relever les salaires. Cette dernière hypothèse est absolument irréaliste, chacun en conviendra. Il faudra bien financer le retour des contribuables qui ont fui, à l'étranger, l'insupportable répression fiscale qui régnait aux temps sinistres du pouvoir Chiraco-socialiste et baisser les impôts scélérats infligés aux riches qui ont honnêtement boursicoté au CAC 40. Augmenter les salaires est donc impossible. Offrir un emploi à tous est également impossible, puisque avec le fameux précepte *travailler plus pour gagner plus*, les smicards vont enfin jouir du droit de s'éreinter en heures supplémentaires pour gagner un peu plus que de quoi survivre. Ce faisant, l'emploi supplémentaire éventuellement créé par une croissance incertaine sera inévitablement siphonné par ceux qui travaillent déjà. Pour autant, les Français qui se lèvent tôt devront-ils supporter encore longtemps le spectacle de ceux qui se lèvent tard ou ne se lèvent pas du tout ?

Une idée géniale

C'est Jean-Louis Borloo qui a soufflé l'idée au premier des français : le jogging obligatoire ! Chacun le sait, votre voisin Rmiste ne pratique, comme seul sport, que la marche quotidienne jusqu'au bureau de bienfaisance le plus proche pour y quérir des *bons alimentaires*, rapidement convertis en DVD et bouteilles de mauvais alcool, consommées pendant que d'autres travaillent pour des salaires de misère. L'idée est simple : ceux qui ne travaillent pas devront se lever tôt pour aller courir ! Un survêt', une paire de tatanes et hop, le tour est joué ! Le Président Sarkozy a immédiatement été séduit.

Aussitôt dit, aussitôt fait !

Roselyne Bachelot, ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, est chargée du dossier. À partir des listings des Assedic et des caisses d'allocations familiales, les bénéficiaires des aides publiques feront l'objet d'un recensement méticuleux. Après une visite médicale de routine, ils se verront convoqués, chaque jour, pour une course hygiénique à l'heure où les smicards se rendent au travail. Ainsi, saine émulation et franche convivialité, sous la houlette d'un officier des CRS ou de la gendarmerie, se substitueront à l'oisiveté qui, chacun le sait, mène au vice. Coincés dans les embouteillages, les travailleurs pauvres pourront contempler les pauvres tout court, courir dans les rues ou entre les tours qui parsèment nos riantes banlieues.

Fini le spectacle d'une France coupée en deux, entre ceux qui travaillent beaucoup pour gagner peu et ceux qui ne travaillent pas en bénéficiant de pas grand chose ! Désormais, tout le monde se lèvera aux aurores. Il se dit que le Président aurait accepté, avec joie, de participer au premier jogging du genre qui se déroulerait à la Courneuve. Gageons que, ce jour-là, les chômeurs et autres Rmistes, solidement encadrés par les gardes du corps de Nicolas Sarkozy et deux compagnies de gardes républicains, sauront relever le rythme infernal du Président de tous les Français...

Guy Yotine

Août 2007 : début ou fin d'une crise financière ?

Le monde financier international, les places boursières, les principales banques internationales et surtout les plus petites, les divers organismes spécialisés dans la gestion des hypothèques immobilières et les crédits adossés, tout ce "petit" monde a vu le sol se dérober sous ses pieds. Ils ont même cru voir la pente qui conduit leur bateau ivre tout droit vers l'enfer des faillites...



En quoi cela nous concerne-t-il ? Patience, pour comprendre cette secousse majeure du système qui a bouleversé toute l'économie mondiale jusqu'à bercée de chiffres élevés de la croissance du PIB (voir par la surchauffe), il nous faut faire un détour sur les lieux du drame premier.

Les SUBPRIMES : un crédit magique à la mode américaine

Au USA, pour pouvoir financer les crédits immobiliers des ménages à risque, les emprunts fonctionnent avec un taux variable, adossé sur le "taux à terme" de la banque fédérale. Avec bien sûr une prise de garantie hypothécaire sur le bien financé.

Quand les taux étaient bas, voir très bas, il y a 7 à 8 ans, ces prêts étaient avantageux et dopaient l'industrie du bâtiment et les revenus des organismes financiers. Quand ils montent, même lentement, ils entraînent un processus de restructuration des emprunts qui deviennent difficiles à rembourser. Ils doivent, donc, être "reconstruits" en ajoutant 5 à 10 ans supplémentaires, voir 15, de remboursement.

Les prêts sont garantis par la valeur hypothécaire. La demande fait croître le prix de l'offre. Les propriétaires semblent augmenter leur patrimoine, les prêteurs ont plus de garanties hypothécaires et les banques qui possèdent les organismes prêteurs, se réjouissent.

Cela apparaît comme sans douleur pour tout le monde et c'est très rentable pour les organismes spécialisés dans les prêts hypothécaires. Ils peuvent ainsi étaler leurs risques et donc mieux revendre ces risques auprès des "hedges funds" littéralement des fonds pourris, une spécialité de la finance américaine. Surtout si la valeur hypothécaire du "prêt reconstruit" est en augmentation comme c'est le plus souvent le cas.

Quand la valeur du bien financé est en hausse, l'hypothèque est aussi en hausse et le bilan de la banque qui finance aussi. Une bonne affaire en quelque sorte ! La variable d'ajustement, c'est le temps et chacun sait que demain est un nouveau jour.

Quand le charme magique disparaît

Si le taux fédéral grimpe encore, par exemple pour réduire les risques du dollar bas (ce qui permet de doper le PIB), alors une machine infernale s'enclenche ! D'abord pour ceux qui se croyaient propriétaire d'une maison et qui voient leurs échéances dépasser le supportable, surtout si, pour une raison ou une autre, leurs revenus fragiles s'effondrent et leurs charges familiales augmentent...

Quand on ne peut plus rembourser, il faut vendre et dans les pires conditions car la hausse des emprunts immobiliers a réduit la demande et fait chuter les cours et les prix en dessous des... valeurs hypothécaires, voir très en dessous ! Le phénomène fait boue de neige : les organismes prêteurs doivent provisionner leurs comptes jusqu'au moment où ils passent dans le rouge car la valeur hypothécaire ne couvre

plus la dette et c'est la faillite. Les prêteurs sont le plus souvent contrôlés par des banques elles-mêmes filiales de grandes banques car il s'agissait d'une belle machine à faire du cash sans risque ! Mais justement le risque et la catastrophe explosent d'un seul coup car les provisions sont indispensables dans les bilans.

L'effet domino s'installe, les banques jouent au mistigri

Comme il s'agit d'un phénomène large, 1,1 million de procédures pour la seule année en cours et à chaque fois, des financements qui oscillent de 200 000 à 800 000 \$, l'affaire devient astronomique et l'effet domino s'installe. Les grandes banques et les organismes financiers sont atteints mais aussi les établissements européens et de nombreuses places asiatiques. Ainsi la banque of China chiffre à 9,6 milliards de \$ leurs "papiers" adossés à des prêts hypothécaires touchés par la crise. De quoi angoisser les bilans de la planète ! La confiance disparaît et les stratégies de retrait s'installent dans toutes les salles de spéculations.

Dans ce cas-là, le feu s'étend et il faut de gros moyens pour arrêter l'incendie. C'est ce qui vient de se passer. Les pompiers, constitués par les banques centrales, viennent de mobiliser en trois jours, en plein mois d'août, 460 milliards de dollars. Mazette ! On peut prévoir qu'il faudra encore en rajouter.

Car les grandes banques privées jouent au mistigri et se passent, tant qu'elles le peuvent, le bâton merd... On voit les coups tordus fleurir comme dans les mauvais romans sur Wall Street. Ainsi le mammoth Goldman Sacht se prend les pieds dans le tapis et a dû fermer un de ses fonds dont le risque avait été évalué par les plus savants modèles mathématiques à 1/10²³⁸. On se jette dans le vide pour moins !

Donc à suivre car la vague est loin d'être apaisée.

Lagarde nous protège

En France où la croissance est déjà faible et les secousses de ce genre n'améliorent rien. Mais Madame Lagarde, rentrée précipitamment de ses vacances, a déclaré, avec un grand flegme, que la situation était sous contrôle. Ça rassure vraiment !

Le capitalisme du XXI^e siècle qui se caractérise entre autre par une structuration qui permet aux financiers de faire dériver vers eux une grosse part de la plus value du travail, se révèle néanmoins singulièrement fragile quand souffle la tempête. Que se passerait-il si dans un autre secteur, une crise énergétique par exemple, venait faire trembler à nouveau l'édifice ? On peut craindre du sang sur les murs de Wall Street.

En attendant ceux qui croyaient avoir une maison, n'ont plus rien mais les grandes banques devraient vraisemblablement tirer leur épingle du jeu.

Ça rappelle l'histoire du type qui chute du haut d'un gratte-ciel et qui à chaque étage se dit : jusqu'ici ça va, jusqu'ici ça va, jusqu'ici ça va... ■

Samuel Laforge

Le projet Lagarde : notre analyse

Indubitablement, le gouvernement est décidé à aller plus vite, très vite. Dans le créneau donné par le Président de la République, la Ministre de l'économie des finances et de l'emploi, a rendu sa copie, le 3 octobre, officiellement lors d'une audition devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale. Préalablement, la veille, elle avait déjà largement développé le contenu de son projet au travers d'interview dans le journal 'les Echos', sorte de correspondant officiel du gouvernement. Les propos confirment en grande partie ce que nous avons analysé et centralisé comme informations.

Tout d'abord, dans l'architecture gouvernementale, est préservé le domaine réservé de l'Unedic : la définition des règles du système d'assurance chômage et la gestion financière des cotisations sociales. Ce point est essentiel pour les gestionnaires actuels de l'Unedic. Il offre la possibilité de maîtriser les conditions du retour à l'emploi du segment des anciens salariés que l'on juge répondant aux critères les plus opérationnels en terme de « d'employabilité ». Immédiatement, le MEDEF a donné son aval au plan d'ensemble du gouvernement car selon Laurence Parisot, « la fixation des paramètres de l'assurance chômage doit rester de la seule responsabilité des partenaires sociaux mais le service aux chômeurs peut être délivré par une seule entité » (cité dans l'Expansion 1.10.07). La promiscuité idéologique avec Nicolas Sarkozy est tout à fait troublante puisque, dès le 18 septembre, le Président de la République assurait les partenaires sociaux de la conservation de leurs prérogatives en ce qui concerne la détermination des règles d'indemnités. Cela étant établi, on comprend mieux le silence total pour l'instant de la confédération CFDT qui il y a encore un mois condamnait la fusion comme « le mariage de la carpe et du lapin ». On est obligé de remarquer qu'à aucun moment, est mis sur le devant de la scène, la question de la refonte totale du système d'indemnisation des chômeurs. Pourtant moins d'un chômeur sur deux inscrit à l'Agence, est indemnisé et le système d'allocations est loin d'assurer un revenu de remplacement à un niveau financier correct. Nous ne reviendrons pas sur le fond des raisons politiques de la fusion organisationnelle complète (cf : article 'fusion : la machine à broyer').

Un établissement inomé

Mais les éléments contenus dans l'article des Echos, précisent un certain nombre de paramètres essentiels de la contre réforme. Premièrement, la nature du nouvel établissement est indéfinie : « un statut sur mesure fixé par la loi ». Si l'on essaye de décrypter, ce ne serait ni un établissement public à caractère administratif, ce qu'est l'ANPE aujourd'hui, ni un établissement public industriel et commercial. Le terme public n'appartient pas à la terminologie ministérielle. On peut craindre que la comptabilité relève des principes de la comptabilité privée. Cet objet volant non identifié décolle en tout cas de la sphère du service public ce qui est très inquiétant.

Quel financement et comptabilité ?

Son financement n'apparaît, aujourd'hui pas, clair. Actuellement, le budget de l'Agence est d'environ 2,2 milliards d'euros qui se décompose en une dotation de 1,4 milliard de l'État, cent millions d'euros provenant des collectivités territoriales et du budget européen et 500 millions de l'Unedic au titre du financement du PARE. Le budget de l'Unedic est en terme de cotisations autour de 30 milliards d'euros, le budget de fonctionnement est de 1,5 milliard. L'addition donnerait un budget de 3,5 milliards mais quelle serait la part financière conservée par l'Unedic pour le contrôle des cotisations et du système de définition des allocations ? Que deviendront les 500 millions alloués au PARE, on peut supposer qu'ils seront absorbés dans les finances du nouvel organisme. L'Unedic possédant son parc immobilier, que deviendra-t-il ? « nationalisé », « racheté », conservé en propre ? Sur le même terrain organisationnel, quel avenir a le GIE informatique commun ? Le groupement d'intérêt économique a, pour seule base, le rassemblement de deux entités différentes dans une structure de gestion privée. À l'heure de la fusion totale, c'est donc un non-sens structurel. Il existe deux possibilités : soit une direction unique des systèmes informatisés ou une externalisation complète.

Le conseil d'orientation

Autre concession attribuée par le gouvernement aux partenaires sociaux (en clair le MEDEF et la CFDT) pour les amadouer, une participation élargie dans un « conseil d'orientation ». Cette structure remplacera le Comité Supérieur de l'Emploi et sera chargé de participer à la définition des politiques de l'emploi. Donner au MEDEF et à certains syndicats plus de responsabilité est une orientation qui fait frémir. Avec la question lancinante, comment un gouvernement chargé de la défense des intérêts généraux du pays et de la population, peut laisser au MEDEF, défendant ses propres intérêts, autant de puissance et de responsabilité ?

Fusion : suppression de postes ?

La fusion a également en arrière plan, la recherche d'économie d'échelle, de moyens, de personnel. La Ministre se contredit totalement sur ce sujet à deux jours d'intervalle. Dans les Echos, elle assure « notre objectif n'est pas de réaliser des économies » ; devant la commis-

sion des affaires sociales au Parlement, elle déclare (texte remis à la presse) « nous devons suivre dans ce domaine la même logique que nous appliquons à l'ensemble de l'État, celle d'une gestion rigoureuse, soucieuse d'éviter les doublons et d'améliorer les performances ». C'est la deuxième version qui risque de se vérifier. Lorsqu'on fusionne intégralement les deux parties opérationnelles des deux établissements, il n'y aura qu'une direction générale, 22 directions régionales et la fusion des 1300 points d'implantation ANPE et des 600 des Assedic. Alors le gouvernement jouera sur une pyramide des âges, en tablant sur les départs en retraite notamment dans l'encadrement, mais cela ne suffira pas. Il y a quelques mois en évoquant la fusion, le Directeur Général employait, souvent, la comparaison avec France Télécom, curieusement, aujourd'hui, cette illustration a disparu de ces démonstrations. Il faut dire que l'annonce de 22000 suppressions d'emplois à France Télécom, pour l'année 2008, fait désordre dans le paysage quand on se veut rassurant.

Les régions

Autre problème extrêmement structurant et qui n'est pas encore défini : quelle sera la nature des structures régionales du nouvel organisme ? L'hypothèse défendue par la Délégation à l'Emploi d'une structuration régionale orchestrée autour du contrôle des Préfets de Région semble être très fortement marginalisée. Mais le schéma ministériel laisse entendre qu'existe, dans le paysage, la possibilité d'une régionalisation très forte du nouvel ensemble : « nous n'avons pas encore décidé si ces structures territoriales auraient ou non, leur propre statut juridique ». En quelque sorte, resurgirait le vieux projet RPR-UMP de création d'établissements régionaux. Autant dire que ce serait alors un degré supplémentaire dans le démembrement du service public, organisé en établissement national.

Le statut du personnel

Le statut du personnel est bien évidemment une préoccupation centrale. Le projet de Lagarde est calqué sur celui de France Télécom. Les « entrants » gardent leur statut respectif, les nouveaux recrutés appartiennent directement au nouveau statut du personnel de droit privé du nouvel organisme. Nous faisons toujours un lien étroit entre la nature du statut de l'établissement et la nature du statut du personnel. Nous n'ignorons pas que les associations du droit privé peuvent rendre des missions de service public (Assedic, AFPA, Missions Locales). Mais le statut public offre des garanties supérieures aux conventions collectives, particulièrement sur le terrain de la garantie d'emploi, de la protection sociale, du déroulement de carrière en offrant des grands systèmes collectifs de référence. Nos refus et résistances ont un sens par rapport à l'avenir. Car nous connaissons les situations où, après avoir fait semblant de préserver les statuts originaux, une pression terrible s'exerce sur le personnel pour qu'il opte pour le nouveau statut privé. Cela peut s'effectuer par plusieurs méthodes : laisser dépérir les vieux statuts confinés au rôle de réserve indienne et présenter des

systèmes attractifs de rémunération dans le nouveau statut. Encore qu'il faut tout mettre sur la table, il y a une très forte probabilité que « l'attraction salariale » s'exerce principalement à coup de primes avec très grandes individualisations salariales et liaisons étroites aux résultats. En un mot, tout ce que nous combattons depuis des années. France Télécom nous éclaire également sur un autre point le développement de l'intensification du travail, la dégradation terrible des conditions de travail. À tel point que deux syndicats ont dû construire un « observatoire du stress » pour défendre les salariés.

2 détails qui ont leur importance

Comme dit le dicton : « le diable se cache dans les détails ». En voici deux, extrêmement, révélateurs. C'est un cabinet privé qui va recevoir les missions d'expertise pour mener le processus de fusion. Ainsi, une fois de plus, on pourra financer grassement un de ces multiples intervenants externes sur la base des fonds publics. Le caractère privé du cabinet doit fournir des garanties à ce que la mise en œuvre de la contre réforme soit idéologiquement sécurisée. Cette proposition émane des « partenaires sociaux » (lesquels ?). En tout cas le MEDEF ne s'y trompe pas : « il se félicite qu'un cabinet de conseil privé puisse être nommé pour aider les pouvoirs publics et les partenaires sociaux dans l'accompagnement de ce changement majeur » (la Tribune 3/10/07). Et puis il y a l'immense bourde de la Ministre concernant les portefeuilles actuels des agents qui suivraient 60 demandeurs d'emploi. Ce fait n'est pas le produit du hasard. Il révèle la conception politique du Ministre qui a placé l'emploi derrière l'économie et les finances et qui n'a même pas daigné sur cette question fondamentale se doter d'un secrétariat à l'emploi ! Question très simple : comment peut-être conduite une réforme positive par des responsables, au plus haut niveau, qui ignorent complètement les réalités de terrain ? Le personnel de l'Agence a lu cette déclaration à juste titre comme une profonde marque de mépris.

La nature cachée de la fusion

Le dernier sceau de la réforme est livré par la Ministre lorsqu'elle fixe l'objectif de « ses réformes structurelles nécessaires » : « atteindre, en premier, le plein-emploi soit un taux de chômage de 5 %. Le deuxième, c'est de faire accrocher notre taux d'emploi dès 70 % » (audition devant la commission des affaires sociales /Assemblée Nationale). La syntaxe appartient totalement à la Ministre. En clair, le mécano institutionnel est présenté comme l'arme fondamentale pour faire baisser le chômage. Par quels moyens ? Cela renvoie à notre analyse : c'est la coercition à l'encontre des chômeurs qui se cachent sous le discours des partisans de la fusion (le gouvernement, le MEDEF et ses amis syndicaux). Le plein-emploi, ce n'est pas 5 % de chômage. Le plein-emploi, c'est par la création massive d'emploi, une autre politique de formation professionnelle, le développement des services publics, la satisfaction des besoins sociaux par une autre politique économique et sociale que l'on pourra l'arracher. ■



Une histoire populaire des États-Unis de 1492 à nos jours.

par Howard Zinn / édition Agone

Qui connaît l'histoire des USA ? En apparence tout le monde. Au moins les mythes et les grandes dates pour soutenir le début d'un Quiz ou quelques questions basiques d'un trivial pursuit : la guerre d'indépendance, Lafayette, Washington, Jefferson, l'esclavage, la "doctrine Monroe" qui considérait l'Amérique Latine comme un domaine réservé, la marche vers l'ouest, la meurtrière guerre de sécession, le massacre des Indiens, la construction des grandes fortunes par les requins voraces qui se nommaient Morgan, Vanderbilt, Rockefeller, etc. et plus près de nous la grande crise et le new deal de Roosevelt, le débarquement en Normandie, la bombe atomique, la saga Kennedy, la guerre de Corée et du Vietnam et celle du Golfe qui dure encore. Plus près encore Clinton et W. Bush.

Une histoire beaucoup plus dure que le mythe hollywoodien.

Mais derrière tous ces événements, il y a des hommes et des femmes qui ont fait ce pays,

aujourd'hui le plus puissant, de la planète, à plus d'un titre (économique, militaire, technologique, etc.), à un tel point qu'on le qualifie d'Empire. Il faut connaître l'histoire de ce "pays continent" et de ses habitants, de ses nombreuses vagues d'immigrations de femmes et d'hommes malheureux, fuyant les persécutions et la faim, d'Europe et d'Asie et se retrouvant dans une autre jungle tout aussi dure. Parfois plus. Ainsi la construction de la ligne de train d'Est en Ouest a coûté plus de cent mille morts parmi les ouvriers émigrés payés misérablement. On y trouve l'histoire de l'esclavage, de la ségrégation des noirs et des Indiens, des luttes ouvrières et syndicales depuis le XIX^e siècle jusqu'aujourd'hui, des luttes des minorités comme les chicanos, de la constitution de la bourgeoisie industrielle et monopoliste (particulièrement avide et pratiquant, à grande échelle, la concussion avec le soutien actif des diverses administrations gouvernementales), des luttes étudiantes de 1968 contre la guerre

du Vietnam, de la littérature, du Maccartisme et bien d'autres choses encore.

C'est cette histoire que raconte ce beau livre, (plus de 800 pages), un ouvrage de référence, écrit par Howard Zinn, un véritable érudit, professeur émérite à la Boston University. Un livre que l'on garde dans sa bibliothèque et que l'on ira consulter souvent, à chaque fois qu'il faudra comprendre ce qu'il se passe dans ce pays si connu et... si mal connu.

Où l'on trouvera comment aller au-delà des légendes et des mythes dont nous ont abreuvé Hollywood (avec tant de talents) et maintenant les séries télé (avec moins de talents), sans oublier les bandes dessinées.

À ne rater sous aucun prétexte. À noter l'excellente maison d'édition Agone de Marseille, ce qui est appréciable quand on connaît l'hégémonie de Paris dans ce domaine. Le prix à 24 € est plus sévère mais on a quand même 800 pages denses. ■

Samuel Laforge

Vincent Viet [deuxième partie] Les politiques de l'emploi

Vincent Viet, historien et directeur de recherche à la DREES, répond aux questions de Modes d'Emplois. La première partie « Politiques du travail, politique de main-d'œuvre » a été publiée dans le n°24 de Modes d'Emplois. Voici la deuxième partie :

Modes d'emplois (MDE) : nous avons vu la politique du travail et celle de la main-d'œuvre, mais comment définirait-on les politiques de l'emploi ? Et aujourd'hui dans quelle configuration se trouve-t-on ? Ne revient-on pas à une politique de la main-d'œuvre ?

Vincent Viet :

Les politiques de la main-d'œuvre se veulent dirigistes, pour elles les travailleurs ne sont rien d'autre que du "carburant" pour l'économie. Dans les politiques de l'emploi, on tient compte des desiderata de la personne, de ses paramètres et de l'équation personnelle des individus. On pourrait dire qu'aujourd'hui on s'écarte de la protection du travail, et qu'on se rapproche d'une politique dirigiste, mais dans un environnement réglementaire très différent, puisque l'embauchage, le débauchage et le licenciement ne sont plus soumis à un contrôle administratif – qui du reste n'a jamais bien fonctionné. Au début des Trente Glorieuses (c'est-à-dire une période de forte croissance économique avec un taux d'inflation à deux chiffres) la France a eu une politique dirigiste. L'Ordonnance du 24 mai 1945 s'inscrit dans la continuité de la politique de Vichy et régleme-
totalement l'embauchage comme le débauchage. Les procédures réglementaires sont très lourdes et les inspections du travail sont débordées. En fait, l'économie se débrouille sans l'administration. En 1945 est créé l'Office National de l'Immigration qui a le monopole du recrutement de la main-d'œuvre étrangère. Mais on assiste au moment où s'emballa la croissance économique, en 1957 à l'effondrement des procédures et en 1957 : l'ONI ouvre largement l'entrée aux étrangers, notamment à la main-d'œuvre algérienne, et se contente de régulariser les entrées. L'industrie est très demandeuse et les travailleurs se placent très rapidement. Mais alors que les recrutements collectifs effectués par l'ONI supposaient une obligation de logement de la part des entreprises, les entrées de travailleurs étrangers se font désormais sans cette garantie. C'est dans cette période que se développent les grands bidonvilles. Les premiers grands bidonvilles de l'après-guerre ont du reste concerné les Français musulmans d'Algérie qui n'étaient pas concernés par les procédures de l'ONI et bénéficiaient depuis 1947 d'une liberté de circulation entre la France et les départements algériens. En 1958, Michel Massenet est chargé par De Gaulle de définir une politique sociale pour les français musulmans d'Algérie. Cette politique sociale est élargie en 1964, deux ans après l'indépendance de l'Algérie, à l'ensemble des étrangers. Même si certaines de ses formes reviennent, la politique de la main-d'œuvre n'existe plus, puisque nous sommes aujourd'hui sous la loi du marché.

MDE : La politique de la main-d'œuvre a disparu, qu'en est-il de la politique du travail ?

Vincent Viet :

La politique du travail a été abandonnée, court-circuitée par la politique de l'emploi depuis 20 ans. Cependant récemment, Larcher a voulu redéfinir une politique du travail. Le rapport Bessière a été commandé à la suite du traumatisme constitué par l'assassinat de deux contrôleurs du travail, Sylvie Trémouille et Daniel Buffière.

MDE : et que diriez-vous de la politique actuelle de l'immigration ?

Vincent Viet :

Rappelons qu'il n'y a plus d'immigration économique en France depuis 1975, où elle a été suspendue. Actuellement seul est reconnu le droit au regroupement familial. Il y a actuellement une approche beaucoup trop politique de cette question qui doit nous inciter à ne pas analyser toute période historique avec nos yeux d'aujourd'hui. On avait déjà connu des lois de contingentement de main-d'œuvre entre les deux guerres. La loi du 10 août 1932, était une loi de contingentement professionnel. Mais la question était gérée avec les partenaires sociaux, puisque le gouvernement demandait l'accord des syndicats pour faire entrer, dans chaque profession concernée, de la main-d'œuvre étrangère. De 1932 à 1938, il y a eu de nombreux décrets par profession : en tout 670 ont été promulgués durant cette période. Les professions libérales, par exemple les professions de santé instaurent des protections qui alimentent la xénophobie. Durant cette période les syndicats jouent la carte de protection de la main-d'œuvre nationale. La politique de la main-d'œuvre, contrairement aux politiques du travail universalistes, a ceci de spécifique que ses fondements réglementaires sont réversibles.

MDE : y a-t-il eu des comparaisons internationales sur les politiques d'immigration ?

Vincent Viet :

Il existe des histoires croisées sur ce point. La France est un pays d'immigration. Son déclin démographique commence très précocement, au XVIII^e siècle, et elle gère sa propre main-d'œuvre et la main-d'œuvre coloniale (les travailleurs algériens pour l'essentiel).

L'Allemagne est un pays à la fois d'émigration et d'immigration, et elle

a perdu ses colonies en 1918. Mais le protectionnisme ouvrier n'est pas une spécialité française. En 1922, la république de Weimar instaure des lois protectionnistes qui sont considérées par la population comme très légitimes. En France en 1935, pour amortir les effets de la crise des années 30, c'est le ministère du travail qui affrète des trains pour renvoyer les étrangers. Il y a des protestations de l'Église et du PCF, mais globalement, l'opinion considère cela comme normal. Et l'OIT reconnaît comme légitime le protectionnisme ouvrier.

Il est très surprenant, en définitive, que l'histoire des politiques de la main-d'œuvre et de l'emploi reste aussi méconnue, y compris et surtout en France où le problème du chômage est aussi aigu. Le travail effectué, dans les années 1980, par les équipes de Martine Muller devrait être poursuivi et approfondi, grâce notamment à l'exploitation des fonds d'archives qui ont été depuis versés au Centre des archives de Fontainebleau. Il reste beaucoup de choses à découvrir et à mettre en perspective. ■

Propos recueillis par Sylvette Uzan Chomat

**Avec VUIBERT
Préparez votre avenir**

fonctionnaire : comment le devenir ?

71 ATSEM

42 RÉDACTEUR TERRITORIAL

48 AGENT DE CONSTATATION DES DOUANES

50 SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL, 2^e CLASSE

CONCOURS de GARDIEN de la PAIX

CONCOURS de GENDARME

**Tous nos titres et nos catalogues
sont sur www.vuibert.fr**



© Françoise Kowal

Claire Villiers ▲

“À l’agence ça a été un vrai bonheur...”

Dans ce numéro pas de silhouette, mais une interview de Claire Villiers, ancienne secrétaire de la CFDT-ANPE et co-fondatrice d’A/C, Agir ensemble contre le chômage. Aujourd’hui elle est vice-présidente du Conseil Régional d’Île de France, en charge de la démocratie régionale. À l’heure des contrôles renforcés sur les chômeurs et quand se profile la fusion ANPE/UNEDIC avec un libéralisme qui semble triompher, Claire s’exprime... sur son histoire.

BRÈVES

4^e agression à Colombes, chronique de la violence ordinaire en ZUS.

En moins d’un an, le collectif de l’Ale de Colombes a subi 4 agressions physiques dont une avec menace de mort sur le responsable d’agence. Trop souvent, les directions départementales ou régionales donnent le sentiment de vouloir minimiser les faits et n’apportent pas les réponses adaptées à l’urgence et à la gravité de la situation.

Quelle est la politique de gestion des ressources humaines en zone sensible? Les agences implantées dans des lieux d’urgence sociale sont la variable d’ajustement pour faire face à la pénurie de personnel (temps partiels non compensés, multiples postes vacants diffusés de manière récurrente dans les mouvements...). Un turn-over très important et un sous-effectif chronique rendent les réelles possibilités de tutorat, mission quasiment impossible à mener à flux tendu, avec un portefeuille de 160 demandeurs d’emploi.

Peut-on enrayer la spirale de la violence en renforçant le contrôle, sans prendre en compte la gestion des ressources humaines et la réelle problématique des publics en difficulté?

Le taux de pauvreté augmente en France.

L’INSEE a publié en juillet le taux de pauvreté : au cours de la dernière année connue, 2005, le taux de pauvreté s’est sensiblement aggravé passant de 11,7 % à 12,1 %. C’est la hausse la plus significative depuis que ses statistiques existent. Pour être clair, 260 000 personnes sont devenues pauvres dans une indifférence coupable qu’il faut combattre. Le silence qui accompagne la publication de ces données est toujours assourdissant.

Les chiffres des DOM TOM

L’Assemblée Nationale a adopté en première lecture, l’intégration des chiffres des DOM-TOM dans les statistiques officielles du chômage. Cette décision met fin à un système inique, qui niait la réalité du chômage dans les départements et territoires d’outre mer, au point de les occulter complètement dans le calcul des statistiques nationales.

Je viens d’une famille ouvrière et militante de Courbevoie. En 51 c’était une ville populaire. Mon père était chaudronnier. Il aurait voulu être menuisier : « Le bois c’est tendre, le fer, ça coupe », disait-il avec regret. Pour mon père, son métier n’était pas son vrai choix. Ma mère était brillante élève. Elle voulait être institutrice. Son père a dit : « Tu iras bosser ». Par la suite, elle sublimera cette frustration en militant, au sein de la Confédération syndicale des familles, la CSF et la JOC. C’est là qu’elle va acquérir une conscience de classe. « La solidarité, la gentillesse, ça ne change pas la société. C’est en changeant les structures que l’on change les choses. »

Mon père aussi était à la JOC. Pendant l’occupation, il a été missionné au STO par la JOC. Après la guerre, il rentre chez Peugeot, à la Garenne-Colombes où il deviendra secrétaire du comité central d’entreprise, avant d’être licencié pour activisme syndical, en 1955. Il mettra 10 ans à retrouver un emploi décent dans une grosse boîte, chez Hispano. Embauché comme P1, il est rapidement redevenu OHQ. Mon oncle avait, lui, choisi un parcours militant différent. Il est entré à la JEC. Par la suite, il est devenu chef du service économique au quotidien Le Monde. Nous n’étions pas riches, c’est le moins que l’on puisse dire, mais il y avait la solidarité ouvrière. J’en suis fière.

Lycéenne en 68 et Nanterre en 69

Il y a eu le lycée avec Latin, Allemand 1^{er} langue. Une vraie classe élitiste (non mixte) où nous étions 3 filles d’ouvriers. Plutôt que d’entrer à la JEC, je suis rentrée à la JOCF. La non-mixité permettait aux filles de s’y organiser.

Mai 68 : le lycée était en ébullition. Un lycée de bourgeois avec des petits cons qui nous faisaient la leçon ! Cette année-là, j’ai aussi perdu mon père. Le bac en 69 puis la fac de Nanterre, en socio. La fac a été la pire période de ma vie, c’était la confrontation des classes. J’ai obtenu ma licence de sociologie puis j’ai entamé une maîtrise d’urbanisme. À Nanterre, un très gros campus, j’étais paumée et à la JOC, parce que je faisais des études... on m’a mis en quarantaine...

Ton premier boulot?

En 74 j’ai trouvé un job d’enquêtrice sociale en vacance, dans une boîte d’urbanisme au sein d’une équipe pluridisciplinaire composée de précaires. Il s’agissait de faire des études de terrain, avant rénovation urbaine. Ma première paye a été un vrai choc : 1 600 F, plus que ce que mon père n’avait jamais gagné avec sa meilleure paye.

J’ai obtenu mon mémoire de maîtrise à partir de la dernière étude : bilan de la rénovation urbaine sur 5 départements.

Et l’ANPE?

Le problème des années 70, c’était l’emploi, j’ai donc décidé d’aller militer de ce côté. J’ai tenté ma chance à l’AFLA et à l’Assedic, mais c’est l’ANPE qui m’a recrutée, en juin 75, comme prospecteur-placier, pas comme conseiller professionnel parce qu’il fallait avoir 25 ans pour être CP. L’ANPE? Un vrai bonheur ! Recevoir du public, j’aime ça. Mais, si dans mon boulot précédent, il y avait un vrai échange, à l’Agence, il y a le bureau, entre l’agent et le chômeur...

Quand la situation est mauvaise, les chômeurs et l’ANPE sont pointés du doigt ! Les agents se blindent. Le chômeur devient un « mauvais objet » et il ne faut pas surtout être comme eux. C’est pour ça que certains collègues acceptent de rentrer dans le jeu de la gestion de la liste. Il y a trois réactions possibles : le donquichottisme, le j’menfoutisme ou l’empathie.

L’empathie permet de résister à l’individualisme, induit par les primes ou les parts variables, qui cassent la nécessaire solidarité entre le conseiller et le chômeur qui, à l’évidence, ont des intérêts communs.

La solidarité ne s’oppose pas à l’efficacité. Oui, un service public doit être efficace mais pas au sens capitaliste du terme, rentable oui, mais efficace pour le public et le lien social. Un service public de l’emploi efficace, c’est un service qui passe du temps pour ceux qui en ont besoin. Quand la hiérarchie dit : « Hier, vous avez prescrit du collectif, aujourd’hui vous allez prescrire de l’individuel », c’est grave, parce que ce n’est pas l’intérêt du public qui est pris en compte. L’intérêt des agents, c’est la solidarité avec les demandeurs d’emploi. La mise des chômeurs à la norme du marché, c’est tout à la fois une atteinte au bien social, aux chômeurs et aux agents. C’est pour ça que l’on a créé A/C.

L’aventure AC!

1992 est une date importante avec la loi sur le contrôle des chômeurs. En créant A/C, nous ne voulions pas créer des comités de chômeurs, mais des comités de lutte contre le chômage. La CFDT/ANPE s’est investie dans cette initiative, pourtant certains pensaient qu’on organisait des chômeurs contre l’ANPE, alors que les adversaires étaient le patronat et le gouvernement. J’ai été mise à disposition d’AC! Contre le chômage, à temps plein, par la CFDT. En 92, le Front national grimpait en flèche. Lutter contre le chômage était aussi une manière de contrer le FN.

1997/1998, on a construit le mouvement des chômeurs dont je suis devenue l’une des porte-parole. Moi-même, je n’étais plus un agent de l’ANPE, mais bien une porte-parole du mouvement.

L’action collective est si importante à tes yeux?

Les individus ne peuvent vivre seuls. Il n’y a pas d’émancipation individuelle sans garanties collectives, donc des droits. Le RMI n’est pas de l’assistant, c’est un droit. Le chômage est une mutilation individuelle et collective. On a besoin de la créativité de tous. Un seul manque et c’est tout le monde qui est pénalisé. Le plein-emploi, c’est l’activité de tous pour la satisfaction des besoins collectifs de tous, accompagné de droits. Le débat sur l’emploi ne peut être l’apanage de ceux qui en ont.

De la CFDT au SNU?

J’ai été élue au bureau national de la CFDT/ANPE en 1980, avant de passer le concours de CP, métier que je n’ai jamais exercé, à mon grand regret. J’ai milité à l’Agence, mais aussi à l’inter pro et à l’Union régionale parisienne. J’ai aimé agir aux côtés des camarades d’autres professions. C’est indispensable.

L’année noire, c’est 1988, quand des camarades exclus des PTT ont fondé SUD. La CFDT était devenue une organisation considérant que le capitalisme était un horizon indépassable. À gauche de la CFDT, on pensait toujours qu’il fallait détruire le capitalisme. Je le pense

toujours ! Le syndicalisme, au-delà de la défense des salariés doit apporter sa pierre à l’organisation de la société et du monde. C’est le PARE qui nous a fait réagir en 99. Les « dissidents » ont pris conscience que l’ANPE allait perdre son indépendance. Dans leur grande majorité, ils ont voulu créer un nouveau syndicat, plutôt que de rallier une confédération. Ça a été le SNU.

Et la région IDF où tu es vice-présidente...

Avril 2002, la gauche n’est pas au second tour. C’est un coup de tonnerre ! Après ce désastre, avec quelques camarades, nous avons décidé de nous présenter aux élections. Modestement, nous voulions contribuer à changer les institutions pour modifier les rapports de pouvoir entre le champ politique et le champ social. Je n’ai jamais eu de carte dans un parti politique, mais il fallait que les militants syndicaux réagissent. On a lancé un appel pour une alternative citoyenne en Île de France et on a fait liste commune avec le seul parti qui acceptait de discuter : le Parti communiste. La gauche ne peut se contenter d’être présente dans la rue. Elle doit être aussi dans les institutions, si on veut changer les choses et construire un rapport de force face à un adversaire très rude.

On a donc décidé de participer à l’exécutif de la Région. Construire, défendre et développer ce qui est collectif dans la région. Comment, en IDF, poser différemment la question du vivre ensemble dans les quartiers populaires. Par exemple, pendant 25 ans, je me suis battue pour que les transports en commun soient gratuits pour les chômeurs. Ceux-ci ne sont pas mobilisés, ils délèguent aux élus. On a imposé 75 % de réduction pour certains demandeurs d’emploi et la gratuité pour les bénéficiaires du RMI. Les élus ont besoin de rapport de force pour faire ce qu’ils ont à faire c’est-à-dire faire ce pour quoi ils ont été élus !

Ça s’est passé comment au début de la vice-présidente?

Élue en 2004, je prends conscience que c’est une autre manière de militer. Je ne change pas de projet. Je me suis aussi sentie solitaire, socialement : beaucoup d’élus sont chefs d’entreprise, professions libérales. J’ai aussi réalisé la distance immense entre les élus du peuple et la diversité du peuple. Arrivée immédiatement dans l’exécutif, j’ai eu le sentiment que je ne savais plus rien faire ! Aller à l’exécutif, c’était accepter de participer à la majorité. C’est le président qui détient le pouvoir et qui délègue, même si en IDF, le fonctionnement de l’exécutif est assez collégial.

Quelles sont tes responsabilités?

La démocratie régionale, c’est mettre en œuvre la démocratie participative. Être élu, ce n’est pas un métier, on n’est pas là pour faire à la place des gens. Mon rôle, c’est construire des outils pour que les citoyens, les collectifs puissent exercer le pouvoir. Je considère que mon mandat d’élue n’a de valeur que s’il a un lien avec le mouvement social. Sous le mandat, tu restes un militant.

Le capitalisme détruit l’individu, la société et la planète. Est-il indépassable? Ceux qui ne veulent pas vivre dans le monde que Sarkozy veut nous imposer sont t’ils capables de bâtir un projet? ■

Propos recueillis par Claude Kowal et Claude Cherblanc

« Modes d’Emplois » est édité par le Syndicat National Unitaire de l’ANPE, 43/45 rue de Javel, Paris XV^e. syndicat.snu@anpe.fr

Directeur de la publication : Éric Almagro
Rédacteur en chef et secrétaire de rédaction : Catherine Madec et Sylvette Uzan Chomat. Comité de rédaction : Éric Almagro, Daniel Bossard, Claude Cherblanc, Noël Daucé, Corrado Delfino, Samuel Laforge, Sabine Landrevie, Éric Planchette, Alain Ottavi, Joseph Romand, Philippe Sabater. Conception graphique : Thierry Palau. Illustrations : Michèle Le Bas. Imprimé par ROTOGRAFIE, 2, rue Richard Lenoir, 93 100 Montreuil. N° ISSN : 1631-7777. N° CPPAP : 0907 5 06221.

Abonnement : quatre numéros par an, 6€ | www.snuanpe.org